



FOK PA NOU MOLI

OUI A LA PARALYSIE DES TIROIRS CAISSE

Mercredi 16 octobre 2024, à l'issue de la 7ème Table Ronde à la CTM, un document intitulé « PROTOCOLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS : LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE », a été signé. Y figurent les signatures : du Président du Conseil Exécutif (PCE) de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), du préfet qui représente l'Etat, à côté de celles des responsables et profiteurs de la vie chère : les représentants de la Chambre de Commerce, de la CMA CGM, du Grand Port Maritime, de différents représentants de la classe capitaliste locale (Medef, CPME, ...). Des élus (sénateurs, députés, maires) ont également tenu à apporter leur caution en apposant leurs signatures sur ce simulacre d'accord, sans valeur juridique, ni caractère contraignant. Son seul mérite est de donner entière satisfaction aux grands distributeurs qui ont la garantie de pouvoir continuer à se gaver tranquillement en laissant la charge à la CTM et à l'Etat. C'est pour cette raison que les profiteurs se sont empressés d'y apposer leurs signatures. **CE PROTOCOLE EST TOUT SIMPLEMENT SCANDALEUX.**

Les représentants de l'association RPPRAC, qui étaient déjà d'accord avec 24 points sur 26, ont refusé de parapher le texte final, car n'incluant pas la totalité des produits alimentaires comme ils le demandaient.

Ce « protocole », qui curieusement reprend des propositions du Groupe Bernard HAYOT (GBH) faites il y a plusieurs mois, est un marché de dupes conclu contre nos intérêts de travailleurs, de privés d'emploi, de retraités, de victimes de conditions de travail dégradées, de bas revenus. C'est une insulte à notre dignité.

C'est notre travail, l'exploitation dont nous sommes victimes, les bas salaires que nous percevons et nos conditions de travail dégradées qui ont permis à ces capitalistes de la grande distribution de bâtir ces fortunes qu'ils étalent sans honte et sans vergogne.

Et la vie chère ne se limite pas qu'aux secteurs des produits alimentaires et pharmaceutiques. Loisirs, énergie, téléphonie, billets d'avion, matériaux de construction, maintenance automobile, loyers, ... : aucun secteur n'est épargné. C'est la même situation qui prévaut. **Tous les produits sont chers et les hausses ne connaissent jamais de pause ou de ralentissement.**

LA MOBILISATION DOIT ETRE GENERALE, UNITAIRE ET MASSIVE.

Pour dénoncer cette situation bien sûr. Mais surtout pour porter un coup d'arrêt à ce racket et obtenir des baisses de prix significatives, et également des augmentations substantielles de revenus (salaires, pensions de retraite, de minima sociaux).



AGISSONS DONC COLLECTIVEMENT DANS LES ENTREPRISES ET RENFORÇONS LA MOBILISATION DES TRAVAILLEURS DÉJÀ EN LUTTE. TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL, PRIVÉS D'EMPLOI, RETRAITÉS, BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX, JEUNES, ...

Exprimons notre rejet de ce protocole qui ne profite qu'aux capitalistes de la grande distribution, avec la complicité de l'Etat et des élus

EXIGEONS

- L'application de la législation concernant le dépôt OBLIGATOIRE des comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) des enseignes de la grande distribution ;
 - L'application des sanctions prévues par la législation en cas de non-respect du dépôt des comptes ;
 - La mise en œuvre **IMMEDIATE** des réductions de prix ;
 - Un calendrier précis d'exécution des « engagements » mentionnés dans le protocole :
- L'AUGMENTATION DES REVENUS DES TRAVAILLEURS ET DES CLASSES POPULAIRES (SALAIRES, PENSIONS DE RETRAITE, MINIMA SOCIAUX) ET LEUR INDEXATION SUR L'INFLATION.**

**TOUTES ET TOUS,
MOBILISONS-NOUS ENSEMBLE**